

Fiche Technique / Duo Samëli et Jérémy Rollando

Contacts : Technique : **Christian Alazard / 06.84.81.80.99.**

- Mail : christian.alaz@gmail.com

Ou l'artiste : **Mélissa / Samëli / 07.87.33.17.26**

- Mail : contact@sameli.fr

-

Ce programme tourne avec un régisseur son.

Durée du spectacle : 1H20 environ

Equipe :

Melissa / Samëli (Lead / Chant)

Jérémy Rollando (Guitare/ chœur, percussions)

Christian Alazard (Régisseur son)

Lieu de réception spectacle dispose de :

Espace scénique (la scène doit être propre et chauffée, dégagée de tout décor).

Ouverture : 6 m Profondeur : 4 m (*minimum*)

Fond noir / Pendrillons.

Prévoir une loge à proximité de la scène, éclairée, avec table, chaises, miroir, lavabo, fer à repasser et toilettes.

Prévoir un catering léger pour 3 personnes. 3 Bouteilles 1/2L d'eau pour le plateau.

Prévoir une petite table bistrot sur scène.

Accueil du public : La prise de photo pendant le spectacle ne sera autorisée qu'avec l'accord de

L'artiste.

Accueil technique :

L'équipe technique du lieu d'accueil se chargera de la pré-implantation d'après les plans son et

lumière fournis, de façon à ce que les réglages puissent commencer dès l'arrivée de notre équipe.

Le personnel technique restera à disposition pendant les réglages, la balance et les représentations.

Temps de montage et balance : 2h,

Sonorisation :

La console et les micros sont fournis par le régisseur son

Prévoir : Façade puissance en fonction du lieu (type Martin's/ L-Acoustic...) actif

Retours scène 3 wedges (type LE 100 Martin's/ L-Acoustic X12....) actif.

4 Pieds perches / 5 Câbles xlr (+prévoir 5 xlr pour connections façade et retours)

Voir plan de scène.

Pour tous autres types de sonorisation ou absence de matériel, contacter le régisseur.

Eclairage :

Un régisseur lumière sera indispensable pour l'installation et la régie du spectacle.

Mettre à disposition : Projecteurs : 4 x Par sur pieds (h min 3m)trad ou équivalence en led

4 Pc 1000w (Gélatines ambrée claire)

Voir plan de scène.

Cette fiche technique fait partie intégrante du contrat. Tout aménagement ne sera possible qu'avec l'accord du régisseur du spectacle ou de l'artiste.

L'artiste ou le régisseur